



TROPHEE DE PENTECOTE 2026

www.trophee-pentecote.fr

Règlement de l'Epreuve

Du 23 au 25 Mai 2026 – Le Clou

Art 1 : Clubs concernés :

Le "Trophée de Pentecôte" est une compétition par équipe réservée aux associations sportives des clubs suivants :

Albon	La Sorelle
Beaujolais	Le Clou
Golf Club de Lyon	Lyon Salvagny
Gouverneur	Lyon Verger
Lyon Chassieu	Mionnay

Art 2 : Constitution des équipes :

- Les équipes sont constituées en 5 séries amateurs + une série PRO spécifiées dans l'article 4 de ce règlement.
 - Les joueurs amateurs constituant les équipes devront être obligatoirement licenciés et membres de l'Association Sportive du club qu'ils représentent.
- Les joueurs amateurs, comme PROS devront impérativement être à jour de leur certificat médical.

Art 3 : Date limite d'inscriptions et enregistrement des index :

- Les droits d'inscription seront envoyés par les clubs participants au club receveur.
- Participation financière de chaque club :

Inscription des clubs au plus tard **Jeudi 23 Avril 2026 minuit**, accompagnée du règlement de **1 500 €**
(1 350 € au titre de l'inscription de chaque équipe + 150 € de forfait PRACTICE pendant la durée de l'épreuve)

Règlement de préférence par virement bancaire sur le compte de l'ASSOCIATION TDP :

Virement bancaire (Merci préciser n° de la facture sur l'ordre de virement) :

IBAN : FR76 1680 7004 0082 1777 2721 022 BIC : CCBPFRPPGRE

Ou bien par chèque établi à l'ordre de l'ASSOCIATION TROPHEE DE PENTECOTE, à adresser chez la trésorière :
Nicole URREA à l'adresse 8C Chemin du Barthélémy 69260 CHARBONNIERES LES BAINS

Le Golf du Clou refacturera l'Association TDP du montant total des participations

Inscription des équipiers sur EXTRANET, date limite **Jeudi 23 Avril 2026 minuit** (index retenus à cette date),

Les cas particuliers de sur-classements sont à soumettre en amont de la date du 23/04 au comité d'épreuve par mail
à **Patrick SKAWINSKI** pska@idf.fr

La ligue AURA établira les listes des joueurs par série le Vendredi 24 Avril, elles seront diffusées le jour même sur le site www.trophee-pentecote.fr pour validation définitive par les capitaines avant le Dimanche 26 Avril minuit.

Art 4 : Composition des séries amateurs de huit joueurs par club :

- Toutes les séries peuvent être constituées de joueurs appartenant au sexe masculin ou féminin.
- Chaque joueur inscrit pourra jouer en simple et/ou en double lors de cette compétition.
- Un joueur ne peut être inscrit que dans une seule série.
- Chaque club pourra compléter chaque série, en surclassant un ou plusieurs joueurs, la seule limite étant de 8 joueurs maxi par série.
- **SURCLASSEMENTS :**
Les joueurs/joueuses surclassés ne devront en aucun cas avoir un index décimal supérieur à celui du joueur ayant le meilleur index décimal de la série suivante.
Pour la Série 5, le surclassement est limité à des joueurs / joueuses jusqu'à 28,4 d'Index, mais pas au-delà.

- Aucun joueur non inscrit sur la liste officielle des séries validée par le tampon LIGUE AURA publiée le **lundi 27 Avril sur le site TDP**), ne pourra être ajouté pour participer au TDP.
En revanche afin de permettre à un club qui, par suite d'une ou des défections de dernières minutes, aurait un problème majeur pour composer une (ou plusieurs) séries de 4 joueurs, et souhaiterait, avant l'épreuve, pouvoir la compléter pour avoir une série de 4 joueurs, le comité TDP autorisera le transfert du 1er joueur inscrit de la série suivante vers la série concernée (modification acceptée jusqu'à la veille du tour minuit).

Art 4bis : Composition de la série PRO : 2 joueurs en FOURSOME

La série PRO peut être constituée de joueurs appartenant au sexe masculin ou féminin, **les Pros doivent être licenciés dans le club qu'ils représentent (Licence PGA avec rattachement au club)**

La composition de la série PRO doit être communiquée au plus tard **le Jeudi 23 Avril 2026 minuit** par email à : Patrick SKAWINSKI pska@idf.fr.

Pour permettre aux 2 clubs d'ALBON et La SORELLE qui n'ont qu'un seul pro le règlement autorise la possibilité de faire appel au meilleur joueur amateur, (meilleur index décimal de la série 1).

Ce joueur amateur pourra également jouer en simple stroke dans la Série 1

Pour les clubs qui ont 2 PROS ou plus, et qui rencontreraient une impossibilité de constituer leur paire de FOURSOME pro à cause d'un problème médical de dernière minute de l'un de leurs PROS, le comité d'épreuve sera souverain pour statuer.

Aucune dotation aux PROS n'est attribuée par le comité d'organisation du TDP.

Série	Index	Nombre de joueurs Samedi	Nombre de joueurs Dimanche	Nombre de joueurs Lundi	Repères hommes	Repères dames
1 ^{ère} série	+7,0 - 7,4		4	4 (FOURSOMES)	2	4
2 ^{ème} série	7.5 – 11.4		4	4 (FOURSOMES)	2	4
3 ^{ème} série	11.5 – 15.4	4		4 (FOURSOMES)	3	5
4 ^{ème} série	15.5 – 19.4	4	2 (FOURSOMES)	2 (FOURSOMES)	3	5
5 ^{ème} série	19,5 – 24,4	4	4 (FOURSOMES)		3	5
Série PRO	-			2 (FOURSOME)	PRO *	PROETTES **

* **PROS** Marques spécifiques NOIRES zones de départs des repères 2

** **PROETTES** Marques spécifiques BLEUES zones de départs des repères 4

Art 5 : Formule de jeu par série amateurs : 4 simples + 2 doubles en FOURSOME

Séries 1 -> STROKE PLAY **INTEGRAL** BRUT

Séries 2, 3, 4, 5 -> STROKE PLAY **SCORE MAXIMUM** BRUT:

Le nombre maximal de coups, y compris les coups de pénalités, fixé par le comité est le **QUADRUPLE BOGEY**, donc le joueur qui joue pour **TRIPLE BOGEY** et ne rentre pas, **doit OBLIGATOIREMENT ramasser sa balle et score PAR + 4 sur le trou ».**

Pénalités pour infraction du joueur ou du camp à cette obligation :

1^{ère} infraction : Avertissement verbal d'un arbitre donné au joueur ou au camp.

2^{ème} infraction : 1 Coup de pénalité

3^{ème} infraction : 2 Coups de pénalité

4^{ème} infraction : Disqualification

Art 5 bis : Formule de jeu série PRO :

STROKE PLAY INTEGRAL BRUT:

1 double en FOURSOME

Art 5 : Lutter contre le jeu lent :

5.1 .Pour lutter contre le jeu lent, chaque club s'engage à procéder à une incitation forte auprès de ses compétiteurs, en mettant en place plusieurs actions pédagogiques (informations, communications...) pour que tous les participants au TDP adoptent la « bonne attitude ».

Pour aider les clubs, le comité TDP met en ligne sur le site www.trophee-pentecote.fr

une fiche de consignes du type « 10 commandements » avec les bonnes pratiques pour lutter contre le jeu lent.

5.2 Le « **PRET-JOUEZ** » s'applique à tous les joueurs [Règle 6.4b(2)]

5.3 Pour les **SERIES 1 , 2 et PROS** on applique les règles fédérales « CADENCES DE JEU » (voir ci-dessous) :

Cadence de jeu (Règle 5.6)

A. **Infractions durant le tour** : En l'absence de circonstances atténuantes, un groupe est susceptible d'être chronométré s'il a dépassé le temps imparti et pour le second groupe et les suivants, s'il est « hors position ».

A partir du début du chronométrage, un joueur est censé avoir commis une « faute de temps » s'il exécute son coup en plus de 40 secondes. Le temps imparti pour le tour sera déterminé par le Comité de l'épreuve et affiché sur le Tableau Officiel.

Le premier groupe, ou tout groupe après un intervalle dans les départs, sera considéré comme étant « hors position » si, à tout moment durant le tour, le temps de jeu du groupe excède le temps imparti pour le nombre de trous joués. Tout autre groupe est « hors position » s'il a perdu son intervalle de départ avec celui qui le précède et a dépassé le temps de jeu imparti.

Pénalités pour infraction à la cadence de jeu :

1ère faute de temps : Avertissement verbal d'un arbitre, chronométrage individuel de chaque joueur et information du groupe que toute faute de temps ultérieure commise par un joueur sera pénalisée

2ème faute de temps : Un coup de pénalité

3ème faute de temps : Pénalité générale supplémentaire

4ème faute de temps : Disqualification du joueur

Notes :

1) Le chronométrage débute dès lors que l'arbitre décide que c'est au tour du joueur de jouer et qu'il peut jouer sans gêne ou distraction.

2) Le chronométrage cesse lorsque le groupe est revenu en position et les joueurs seront informés en conséquence.

Un joueur qui a commis une ou plusieurs fautes de temps conserve ses infractions pendant toute la compétition.

B. **Au Recording** : Le Comité établit le temps imparti pour jouer le tour, temps à ne pas dépasser.

C. **Le temps de jeu défini pour le TDP à Lyon Chassieu est de 4h30 + 10min pour rejoindre le recording (Total 4H40)**

Chaque groupe doit donc terminer son tour dans ce temps. Il est de la responsabilité des joueurs de respecter ce temps imparti. Au recording, tous les joueurs du groupe encourrent la pénalité d'un coup sur le trou n°18 pour infraction à la Règle 5.6 (Retard déraisonnable ; cadence de jeu rapide) :

- Pour le 1er groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes

- Pour les autres groupes : ➤ Si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes ET ➤ Si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 10 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

Note : Le Comité, après avoir entendu les joueurs, pourra retenir des circonstances atténuantes dans des cas très particuliers qu'il lui appartiendra de définir et d'apprécier.

Art 6- Calcul des résultats de chaque équipe, départages :

Chaque jour, pour chaque série, le résultat sera obtenu par l'addition des 4 simples, scores BRUT de chaque équipe (toutes les cartes comptent)

De même pour les FOURSOMES, pour chaque série, le résultat sera obtenu par l'addition des 2 FOURSOMES, scores BRUT de chaque équipe (toutes les cartes comptent).

Pour la série PRO score BRUT du FOURSOME de chaque équipe.

Pour chaque épreuve (SIMPLES et FOURSOMES) et dans chaque série, l'équipe ayant le plus petit total BRUT se verra attribuer 10 POINTS, la deuxième 9, la troisième 8, la quatrième 7, la cinquième 6, la sixième 5, la septième 4, la huitième 3, la neuvième 2, la dixième 1.

Départage en cas d'égalité :

En cas d'égalité du total BRUT une série en SIMPLE, le départage se fera :

1/ En comparant le score BRUT de la moins bonne carte des équipes à égalité, puis si nécessaire de la meilleure carte, et enfin de la deuxième carte etc....

2/ Si toujours égalité, on comparera le résultat des trous n° 10 à 18 (Quelque soit l'ordre de jeu des trous, c'est-à-dire que les départs soient pris au 1 ou au 10, le départage sera calculé sur le jeu des 9 derniers trous, puis 6 derniers, puis 3 derniers et enfin sur le dernier trou du "parcours")

et si nécessaire idem avec la meilleure carte 9, puis de la 2ème carte etc

En cas d'égalité du total BRUT dans une série en FOURSOME, le départage se fera de la même manière :

- 1/ En comparant le score BRUT de la plus mauvaise carte des équipes à égalité, puis si nécessaire de la meilleure carte,
- 2/ Si toujours égalité, on comparera le résultat des trous n°10 à 18 (jeu des 9 derniers trous, puis 6 derniers, puis 3 derniers et enfin sur le dernier trou du "parcours") et si nécessaire idem avec la meilleure carte, etc....
- 3/ En cas d'égalité parfaite à ce stade (si dans une série « amateur » FOURSOME, les 4 FOURSOMES rendent le même score, n'ayant ni "*plus mauvaises*" ni "*meilleures cartes*" à comparer, le comité d'épreuve prendra en compte la comparaison des cumuls des 4 cartes des 2 équipes concernées sur les trous n° 10 à 18 (jeu des 9 derniers trous, puis 6 derniers, puis 3 derniers et enfin sur le dernier trou du "parcours")

Intempéries et circonstances exceptionnelles :

Dans les cas où le déroulement de l'épreuve est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes seront suivies :

Pour les séries simples, pour prendre en compte les scores de la série, il faut qu'il y ait au moins **2 vagues complètes rentrées** (2 joueurs de chaque club, soit la moitié de la série),

Même principe pour les séries en doubles FOURSOMES, il faut qu'il y ait au moins **1 vague complète rentrée** (1 double de chaque club, soit la moitié de la série).

Classement final

Le Classement final sera effectué en additionnant tous les POINTS obtenus.

Pour l'attribution du titre, en cas d'égalité à la 1ère place entre deux ou plusieurs équipes, un Play-off en "mort subite" aura lieu le dernier jour de l'épreuve avec 1 représentant amateur de chaque équipe concernée (désigné par le capitaine de chaque équipe). Les trous seront choisis par le Comité d'épreuve et affichés au tableau officiel.

Art 7 : Règlement de la FFGolf - Comité d'épreuve - Réclamations :

Les règlements spécifiques des épreuves fédérales par équipes s'appliquent, ainsi que les règles locales spécifiques qui seront établies par le comité d'épreuve.

Comportement et Étiquette :

Application du Code de Comportement de la FFGolf (§ 14 des règles locales permanentes des épreuves fédérales amateur - Règle 1.2).

Il est **interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer** (y compris cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînement et du parking. Toute infraction sera assimilée à une infraction au code du comportement. Le comité se prononcera sur une possible sanction.

Comité d'épreuve :

Celui-ci est seul juge pour tout ce qui concerne le « TROPHEE DE PENTECOTE », son organisation et son application.

Composition du comité :

- Virginie SEILLIEZ Direction Le Clou
- Patrick SKAWINSKI Administrateur du Tournoi
- Thierry PEYSSON Arbitre
- Renaud BLONDEAU Arbitre
- Daniel NOCENTINI Arbitre

Réclamations :

Seulement le capitaine d'équipe (ou le vice-capitaine en cas d'absence du capitaine) est habilité à porter réclamation.

Art 8 Horaires de départ :

8.1 Les horaires de départ des séries amateurs seront communiqués sur le site www.trophee-pentecote.fr avant mi-Avril

8.2 Le tirage de l'ordre des départs des FOURSOMES de la série PRO sera déterminé par l'ordre inverse des résultats au Dimanche soir.

Art 9 : Cadets, Capitaines, donneurs de conseils

9.1 Cadets Les cadets n'ont pas l'autorisation de monter sur les greens

9.2 Capitaines (règle 24.3) et personnes autorisées à donner des conseils aux joueurs (règle 24.4) :

Le Règlement des épreuves fédérales s'applique, le Capitaine de l'équipe doit être membre de l'AS qu'il représente, Il doit répondre aux exigences des Règles du statut amateur.

Chaque équipe peut nommer 3 donneurs de conseil maximum à qui les joueurs de l'équipe peuvent demander des conseils ou dont ils peuvent en recevoir pendant le tour, par exemple :

- 1 PRO du club et 1 seul (1 des PROS du FOURSOME)
- Le Capitaine d'équipe
- 1 Capitaine adjoint

Au même titre que les cadets les Capitaines, adjoints et pros donneurs de conseils, n'ont pas l'autorisation de monter sur les greens

9.3 Réunion des Capitaines : La veille du 1^{er} tour à 19h au club

Aucun changement de donneur de conseil ne sera possible en cours d'épreuve quelque soit la raison invoquée.

Art 10 : Reconnaissances du parcours, tarif des green fees :

Une première reconnaissance est accordée au tarif de **30 €, possible tous les jours**

Les réservations doivent être faites auprès de l'accueil, ouverture des réservations à J-7

Une réservation non honorée ne pourra être renouvelée au tarif de première visite

Les réservations suivantes seront au tarif unique de **55 €, valable tous les jours**

Les conditions ci-dessus ne concernent que les joueurs sélectionnés, c'est à dire figurant sur la **liste officielle des équipiers** diffusée par la ligue et sur le site www.trophee-pentecote.fr le **27/04/2026**, et seront donc applicables à compter de ce jour-là. Chaque capitaine en titre, et eux seuls, bénéficie d'une gratuité pour une première reconnaissance (en lieu et place de celle au tarif 30 €, les reconnaissances suivantes sont au tarif normal de 55 €)

Art 10 bis : Entraînement sur le parcours entre les tours (règle 5.2)

L'entraînement sur le parcours est interdit entre les tours.

Art 11 : Proclamation du résultat

Au terme de la compétition, la proclamation des résultats sera suivie d'un cocktail.

Art 12 : Réciprocité

Pendant la durée de l'épreuve, les membres du club organisateur pourront jouer gratuitement dans chaque club participant, à concurrence de 3 départs par jour au maximum dans chaque club.

Les réservations devront impérativement être faites par le secrétariat du club organisateur auprès de l'accueil de chaque club et suivant les disponibilités.

Art 13 : Club organisateur : obligations et démarches, responsabilité en cas d'accident pendant l'épreuve :

Le club organisateur devra se soumettre aux obligations du Code du Sport et de l'autorité nationale et régionale en matière d'accueil de compétition, notamment :

- Etre à jour de son assurance en Responsabilité Civile pour l'accueil des joueurs et du public
- Faire la demande d'autorisation auprès des services préfectoraux (signaler le déroulement de l'épreuve aux autorités locales gendarmerie, pompiers et SAMU.
- Assurer la couverture médicale :

Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée. Le club hôte en tant que ERP-PA recevant une compétition fédérale se doit de disposer d'un Défibrillateur Automatisé Externe en état de marche et d'une trousse de premier secours. Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les clubs de sports à assurer la formation de leur collaborateur aux gestes qui sauvent. En cas de présence d'un médecin pour la surveillance du tournoi, un local spécifique sera dédié et une voiturette mise à disposition.

Art 14 : La participation au "TROPHEE DE PENTECOTE" implique l'acceptation du présent règlement :

- Par le Président AS de chaque club participant
- Par la Direction ou le(s) propriétaire(s) de chaque club

Les modifications du règlement du TDP de chaque édition sont prises lors de la réunion annuelle préparatoire du mois de janvier. Les capitaines d'équipe doivent décider à la majorité des présents (un capitaine absent peut être représenté par son Président AS, ou par un membre de l'équipe du club).

En cas d'égalité des votes

Si aucune majorité ne se dégage lors du vote la décision appartient au comité d'épreuve (composé de la personne de la direction du club hôte et les 4 arbitres)

Art 15 : Alternance des clubs recevant l'épreuve :

2026 Le Clou	2027 Beaujolais	2028 Lyon Verger
2029 Albon	2030 Mionnay	2031 La Sorelle
2032 Le Gouverneur	2033 GCL	2034 Lyon Salvagny
2035 Lyon Chassieu		

Nota :  le Golf Lyon Verger ne pouvant pas accueillir l'épreuve en 2027 pour cause de gros travaux sur les bâtiments, c'est le Beaujolais qui permute et accueillera le TDP 2027.